

COMMUNE DE SERQUES

COLONIE DE VACANCES

FUN AND BOARD

DU 3 AU 17 AOUT 2017 A BAYONNE

Tu as entre 13 et 17 ans vient participer à la colonie de vacances de 14 jours de la commune en partenariat avec « les compagnons des jours heureux » association nationale de jeunesse et d'éducation populaire agréée Jeunesse et Sports et Tourisme.

Les activités

Surf/Body-board

Séjour tonique autour de l'activité dominante surf et/ou body-board. Après les premières explications données par un professionnel, les jeunes "oseront" l'Océan et tutoieront les vagues pour enfin se laisser porter par elles et goûter aux joies de la glisse (4 séances d'une heure).

Eau vive

Airyak et Rafting : De l'eau douce, mais remuante pour ces activités. Sensations garanties (2 séances).

Camping

Sur le lieu même des activités d'eau vive. Duvet personnel à prévoir dans les valises ou sur le sac à dos.

Initiation à la PALA

Plus qu'une découverte, un sport dynamique riche de sensations et de défis... On s'initie... On tente... Et on se prend au jeu... On vit le Pays Basque !!! (2 séances).

Initiation à la PLAGE ET BAINNADES

Les belles plages du pays basque... Le sable fin et l'Océan dynamique... Une baignade sportive pour un max de plaisir !!!

Baignades en lac – Après les remous de l'Océan, la plénitude du Lac de St Pée sur Nivelle. Une plage de sable fin pour une baignade toujours appréciée... (1 à 2 sorties).

Découverte du Pays Basque

Au travers de nombreuses activités : visite de Bayonne, du musée de la culture Basque, du musée du Chocolat...

Tennis

Découverte du Tennis : Des terrains sont sur place, à notre disposition... Nous en profiterons plus que largement.

Activités manuelles, sportives ou artistiques

Jeux d'intérieur et de plein air, découverte du milieu, de la nature, faune et flore, activités manuelles, expression corporelle, boum(s), danses et chants.

Les veillées

Participation familiale : 250 euros pour les 14 jours

Facilité de paiement, chèques ANCV acceptés

(les familles bénéficiant de l'aide aux temps libres de la CAF peuvent la déduire)

INSCRIPTION EN MAIRIE

Attention seules les 10 premières inscriptions seront prises en compte.

